

Le Panthéon de l'industrie : journal hebdomadaire illustré

1. Le Panthéon de l'industrie : journal hebdomadaire illustré. 1880.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

les farines, de l'éloignement des minoteries de la capitale.

Nous venons d'exposer brièvement quelques-unes des raisons qui ont décidé, l'année dernière, la fondation de la Société Générale des minoteries françaises, Société anonyme, au capital de 5 millions, qui, mue par les raisons que nous venons de donner, n'a pas hésité à établir, c'est-à-dire à acquérir en plein Paris sur l'avenue d'Orléans, sa première usine (la seule existante, du reste).

Nous disons sa première, attendu que, dans la pensée des administrateurs et des directeurs de la Société, l'usine de Montrouge, usine modèle, possédant un outillage perfectionné, pourvue d'abord de huit paires de meules qui ont été ensuite portées à douze, n'est qu'un simple début, trois autres usines devant prochainement être établies à l'intérieur de l'enceinte fortifiée, et le nombre de paires de meules prévues devant être porté à soixante-deux, qui moudront par jour 1.350 quintaux métriques, le sixième environ de la consommation parisienne.

Bien que ces chiffres ne soient pas posés comme extrême limite, mais seulement comme un but à viser dès aujourd'hui, on peut cependant affirmer que la réalisation d'un pareil projet, qui a toutes les chances possibles d'aboutir, placera la Société Générale à la tête de la minoterie française.

Déjà, du reste, quelques mois d'exercice lui ont suffi pour obtenir des résultats, réaliser des bénéfices et des agrandissements qui autorisent, pour l'avenir, les plus vastes espérances.

Au début de la présente année, après deux mois et demi d'existence, la Société, malgré de larges et prudentes retenues faites sur ses premiers bénéfices, a pu distribuer à ses actionnaires 14 francs par action de 250 francs, représentant 27 0/0 par an du capital versé.

Depuis, la Société a acquis la belle usine de Villeneuve-Saint-Georges, une des mieux outillées de France, et possédant dix-huit paires de meules, qui seront prochainement portées à vingt-quatre.

Mais la plus belle acquisition que les Minoteries françaises ont faite ce jour-là, ce n'est pas, selon nous, celle de l'outillage de l'usine, si savamment perfectionné et si économiquement organisé soit-il, c'est celle de ses deux propriétaires, MM. Plique et Vaury, dont la Société a eu l'intelligence de faire ses propres directeurs.

MM. Plique et Vaury sont des minotiers émérites, fils de minotiers, descendants de minotiers, dont les familles ont, de temps presque immémorial, travaillé au progrès de la meunerie française.

MM. Plique et Vaury, avec des moyens d'action restreints, avaient fait de l'usine de Villeneuve-Saint-Georges un établissement modèle; que ne feront-ils pas maintenant que la Société, en acceptant leur direction, a décuplé leurs ressources!

Déjà, grâce aux résultats obtenus par eux, à la qualité hors ligne qu'ils ont su donner à leurs produits, tout en augmentant le rendement des blés en farine par les perfectionnements apportés à l'outillage, déjà, disons-nous, la fabrication de la Société a été admise à l'honneur des huit-marques, honneur tant brigué, et qui constitue à lui seul, pour la maison qui en est l'objet, par la certitude qu'il lui donne d'écouler ses produits à de bonnes conditions, une véritable fortune.

Quelque grande que soit la fortune que l'avenir réserve à la Société des Minoteries françaises, si, comme tout nous le fait espérer, elle persévère dans la voie large et libérale qu'elle s'est ouverte avec tant d'intelligence, si elle persiste à considérer la science comme l'élément indispensable de ses progrès, si elle est toujours résolue à associer dans ses projets l'intérêt du public avec celui de ses actionnaires, quelque grande que soit sa fortune, nous ne serons jamais tenté de la trouver excessive.

COUSIN.



BRASSERIE AUSTRO-FRANÇAISE DE SAINT-ÉTIENNE



DÉMONSTRER la supériorité des bières viennoises, au double point de vue du goût et des qualités hygiéniques, serait deux fois superflu : superflu auprès des brasseurs et de tous ceux qui connaissent l'outillage hors ligne, les procédés perfectionnés de la fabrication autrichienne; superflu auprès des consommateurs français et surtout des consommateurs parisiens, qui savent exactement à quoi s'en tenir, et ont contribué, pour leur très-large part, à créer la réputation de ces bières.

Mais serait-il donc impossible, en employant les mêmes matières premières que dans les brasseries de Vienne, les procédés et l'outillage des brasseurs viennois, serait-il véritablement impossible d'imiter et de reproduire en France la bière de Vienne?

Il y a deux jours seulement, nous aurions répondu affirmativement à cette question, tant il est réellement difficile d'imaginer qu'on puisse trouver, sur un point de la France, les qualités des eaux, du climat, des matières, les conditions d'installation et d'outillage, retrouver ou suppléer les traditions, improviser le personnel ouvrier qui font la supériorité des bières de Vienne.

Voilà ce que nous aurions dit il y a deux jours; aujourd'hui, après une visite faite à la Brasserie austro-française, fondée par une Société anonyme française au capital de plusieurs millions, notre réponse sera absolument négative.

La Brasserie de Saint-Étienne n'est pas proprement une brasserie française, c'est une brasserie viennoise transportée en plein département de la Loire, avec son outillage, ses procédés, ses ouvriers, tirés directement de Vienne et exécutant un travail identique.

Ce n'est pas sans raison que Saint-Étienne a été choisi pour devenir le centre de cette importante fabrication.

Ce qui a décidé la Compagnie austro-française à faire bâtir dans cette ville sa Brasserie, c'est d'abord le climat qui est toujours très-frais; les eaux, qui sont d'une pureté tout à fait remarquable; la facilité de pouvoir se procurer la glace, article tout à fait indispensable pour la fabrication de la bière de conserve; le bon marché du charbon; la faible distance de l'Auvergne, dont on fait venir l'orge, et en résumé la situation géographique de Saint-Étienne, qui permet de rayonner non-seulement sur toute la France, mais encore sur l'étranger. Comme on le voit, ce n'est pas à la légère que la Compagnie austro-française a choisi Saint-Étienne.

Tous ceux qui connaissent la bière viennoise (et qui ne la connaît?) savent qu'elle se distingue par son extrême limpidité, due à l'absence de toute matière en suspension, par son goût exquis, par sa légèreté, et surtout par ses propriétés hygiéniques qui la rendent très-propre à combattre, chez les personnes anémiques ou affaiblies, l'abattement des forces et l'amaigrissement, sans jamais imposer des fatigues à l'estomac et sans causer ces lourdeurs de tête qu'on reproche à un si grand nombre d'autres bières.

Les bières de Vienne, en un mot, sont, de l'avis des Parisiens, qui s'y connaissent, les premières bières du monde et les plus salutaires.

Nous sommes, il est vrai, quant à présent, dans le chef-lieu de la Loire, et non de la capitale de l'Autriche; mais nous avons prévenu nos lecteurs que la Brasserie austro-française est une vraie brasserie viennoise, transportée d'Autriche en France, avec ses grands appareils perfectionnés et son personnel viennois choisi parmi les meilleurs, dressé, par conséquent, par une longue pratique et des traditions séculaires, à son art si délicat.

Son aménagement, l'organisation et la distribution de ses ateliers font le plus grand honneur à M. Victor Czermak, directeur de la Brasserie, et ce que la science la plus récente et la plus profonde a découvert sur la nature et le mode d'action des ferments, les propriétés singulières de la diastase et de la germination, etc., etc., tout ce que la pratique de la brasserie a révélé sur la préparation du malt, le houblonnage, le rôle de rafraîchisseurs, etc., etc., est mis là en pratique sur la plus vaste échelle et avec la plus parfaite connaissance de la matière.

Nous avons donc le droit de dire que la bière de la Brasserie austro-française peut et doit être classée au nombre des meilleures bières viennoises.

Nous devons, en outre, signaler deux points sur lesquels nous ne craignons pas de la déclarer supérieure aux bières autrichiennes:

Son bas prix relatif, d'abord, résultant des perfectionnements économiques apportés à sa fabrication et de l'économie des frais de douane et de transport;

Et ensuite, les qualités qu'elle doit à sa consommation sur place ou à de faibles distances, car, malgré l'habileté incontestable des brasseurs viennois dans l'art de fabriquer de bonnes bières de garde, solides, résistant bien aux influences atmosphériques et aux causes diverses de fermentation secondaire, chacun sait que la meilleure des bières constitue toujours un liquide fermentescible, instable, qui ne voyage pas impunément et perd toujours en route une partie de ses qualités natives.

Si donc il peut paraître téméraire d'affirmer que Saint-Étienne fabrique des bières supérieures aux bières de Vienne, il faut absolument reconnaître que, par sa seule situation, qui supprime les transports, la Brasserie stéphanoise est en mesure de livrer à la consommation française des bières mieux conservées, plus fraîches que celles de Vienne.

On voit donc que l'entreprise de M. Victor Czermak a abouti à un succès complet.

Grâce à lui et aux fondateurs de cette Compagnie, Saint-Étienne, ville déjà si riche en établissements industriels, possède, non pas seulement une importante brasserie, mais la seule existant en France dans ce genre, entièrement comparable aux plus grandes brasseries viennoises.

Grâce à ces messieurs, en France où la mauvaise fabrication de la bière inspire au grand public une véritable répugnance pour cette boisson si hygiénique lorsqu'elle est consciencieusement préparée, on pourra désormais consommer à meilleur marché des bières égales aux bières étrangères les plus renommées.

C'est un très-heureux résultat, dont on ne saurait trop féliciter les fondateurs de la Brasserie austro-française, au nom de la santé publique.

H.

Une société a été formée, en janvier dernier, ayant pour but le groupement de toutes les industries parisiennes, divisées jusqu'à ce jour par des nuances de fabrication, en une seule société dite : Chambre syndicale de l'article de Paris.

En présence du mouvement qui se produit dans l'industrie des peuples voisins, cette association, ne voulant pas rester en arrière, a déjà organisé un service de renseignements sur les achats des commissaires exportateurs, et elle se propose en outre de s'occuper des marques de fabrique, brevets d'invention, et de toutes les questions pouvant intéresser ou aider au développement de son commerce d'exportation. La nouvelle chambre syndicale mixte a le grand avantage de réunir entre eux, fabricants, courtiers et représentants, qui étaient, à l'origine de la société, sans liens les uns avec les autres.

